

Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz

Rapport de la commission chargée d'étudier la pétition « Saint-Légier – Demande pour ouverture au dialogue par la Municipalité – Pétition pour appréciation/détermination par le bureau du conseil et conseil / RCC – art. 69 à 73

Composition de la commission : Romano Buob (1^{er} membre), Marie-France Vouilloz-Burnier, Tommasina Maurer, Gérard Leyvraz, Pascal Viénet (rapporteur)

Déroulement des séances de la commission :

13 octobre 2014 : première séance

4 novembre 2014 : Tommasina Maurer et Pascal Viénet ont assisté au carrefour-rencontre organisé par la municipalité de Blonay : 32 personnes étaient présentes ; dans un premier temps, la municipalité a présenté quelques sujets d'actualité déjà traités par le conseil communal ; la parole a ensuite été donnée aux habitants qui ont pu à cette occasion surtout poser des questions personnelles.

25 novembre 2014 : séance avec les pétitionnaires - les personnes présentes étaient MM. Roger Carrard, Pierre Lambelet, Jean Vallet, Mmes Kelly Nicollier et May Zinder.

1^{er} décembre 2014 : dernière séance de commission

Première préoccupation de la commission :

Les attributions du conseil communal sont fixées par l'art. 4 de la loi sur les communes. De l'avis unanime des membres, la commission n'est pas compétente pour statuer sur cette pétition.

Argumentation des pétitionnaires

A l'appui de la demande figurant dans leur pétition, les pétitionnaires ont complété leur argumentation lors de la séance avec la commission, à savoir :

- Le pouvoir politique glisse vers l'administratif : une participation citoyenne serait souhaitable tout comme un carrefour-rencontre ;
- Les carrefour-rencontres favoriseraient la connaissance des municipaux, ce qui serait positif pour eux ;
- La municipalité s'était engagée en début de législature à communiquer ;
- L'intérêt pour la municipalité de connaître les pensées des citoyens (gagnant-gagnant) ;
- Il manque un lieu de circulation des informations ;
- Il existe actuellement un manque de communication avec les nouveaux citoyens ;
- Les problèmes d'actualité pourraient être abordés : circulation infernale, centre du village raté, manque de magasins.

Recommandations de la commission

Après avoir entendu les pétitionnaires, les membres de la commission, à l'unanimité, émettent quelques recommandations à l'attention de la municipalité :

- Réfléchir à la mise sur pied d'une rencontre avec la population dans un cadre et un rythme à définir (par exemple, une séance au printemps et une autre en automne ; chaque séance devrait permettre de répondre aux questions restées en suspens lors de la précédente séance) ;
- Le COMMune Info devrait comprendre une partie « courrier des lecteurs » ;
- Les sujets en cours de traitement auprès du conseil communal ne devraient pas être abordés ;
- Organiser une politique d'information ainsi qu'un lieu de circulation de l'information.

Conclusion


La commission, à l'unanimité des membres, décide que la pétition « Carrard et consorts » ne relève pas de la compétence du conseil communal selon l'art. 4 de la loi sur les communes.

Dans la mesure où elle relève de la compétence de la municipalité, la commission propose de lui renvoyer la pétition en lui suggérant de tenir compte des recommandations mentionnées ci-dessus.

Par ailleurs, la municipalité est invitée à rapporter au conseil communal sa prise de position.

Pour la commission :

Le Président

Romano Buroc


Le rapporteur :


Pascal Vienet

Saint-Légier, le 18 décembre 2014

Pétitionnaires
p/a Roger Carrard
17, Chemin des Aveneyres
1806 Saint-Légier
tél. 021 / 943.28.88

Saint-Légier, le 25 juin 2014

Recommandé

Madame Anne MORIER
Présidente du Conseil communal
Route d'Hauteville 29

1806 Saint-Légier

Saint-Légier - Demande pour ouverture au dialogue par la Municipalité
PETITION pour appréciation/détermination par le Bureau du Conseil et le Conseil / RCC – art. 69 à 73

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Vous avez été informés, lors de la séance du Conseil du 16 juin 2014, de la réponse négative donnée par notre Municipalité à la démarche entreprise par M. R. Carrard, en faveur de l'organisation sur notre Commune d'un « **CARREFOUR RENCONTRE** », entre la Municipalité et la population, comme tel a déjà cours à Blonay, à la satisfaction des habitants de cette Commune.

La réponse négative donnée par la Municipalité de Saint-Légier, qui considère qu'il n'est pas nécessaire de mettre sur pied un « **CARREFOUR RENCONTRE** », du fait des autres voies existantes pour transmettre les informations officielles, est **non satisfaisante** pour les raisons suivantes :

- 1.- le journal intercommunal « **COMMuneinfo** », auquel se réfère la Municipalité, n'est pas accessible aux citoyens pour y faire librement paraître leurs questions et/ou préoccupations par lettres ouvertes ;
- 2.- la « **parole aux habitants** », via le Conseil communal, auquel se réfère la Municipalité, est une possibilité qui a été exploitée à **seulement 1 occasion**, sur les **19** dernières séances tenues par le Conseil entre le 25 juin 2012 (date à laquelle l'actuel Bureau du Conseil a été élu) et le 16 juin 2014 ;
- 3.- lors de la dernière séance « **CARREFOUR-RENCONTRE** », organisée le 3 juin 2014 à Blonay, plus d'une vingtaine de questions furent présentées, devant un auditoire attentif à chaque question, et les réponses délivrées par l'Exécutif blonaysan furent perçues et appréciées par tous les participants présents ; telle dynamique et telle ouverture au dialogue n'existent malheureusement pas sur notre Commune ;
- 4.- le 24 juin 2011, lors de la séance d'installation de nos actuelles autorités communales, tenue en présence de Monsieur le Préfet Roland BERDOZ, l'assurance suivante fut donnée par notre Syndic, Monsieur Alain BOVAY, représentant du parti Libéral-Radical :

« La Municipalité va poursuivre ses efforts en matière de communication et offrir des interfaces avec le Conseil communal, ses collaborateurs, et la population » (v/PV : page 704, point 5) ;

= nous demandons que cet engagement soit suivi d'effet.

- 5.- le site internet comportant « **l'Agenda des manifestations tenues sur Blonay et Saint-Légier** » ainsi que le journal intercommunal « **COMMuneinfo** » - voir annexes - font régulièrement état des « **CARREFOUR-RENCONTRE** » organisés à Blonay, organisation et ouverture au dialogue qui font défaut à Saint-Légier, alors que les questions sont aussi nombreuses que les problèmes sur notre Commune.

Sur base de ce qui précède, et après consultation de Monsieur le Préfet Roland BERDOZ, par M. R. Carrard, nous adressons la présente pétition au Conseil communal pour que ce dernier puisse se prononcer sur :

- a) la prise en compte, ou non, de notre démarche, en faveur de la mise sur pied d'égalité et d'un dialogue aussi ouvert sur notre Commune que sur la commune voisine de Blonay ;
- b) la possibilité de soumettre notre pétition à une Commission ad hoc du Conseil, permettant aux représentants de chacun des partis politiques, et du Groupement des Indépendants, de se positionner clairement quant à la volonté d'une information plus généreuse et plus ouverte - à moins de 2 ans de nouvelles votations/élections communales - par la création d'un « CARREFOUR-RENCONTRE » analogue à celui qui se tient déjà à Blonay.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de l'attention et de la suite qui sera donnée à notre démarche.

Annexe : 1 / ment.

- Copie : Monsieur le Préfet Roland BERDOZ